

# ADDENDUM A L'ACTE D'ENGAGEMENT DE GENVAL PORTANT RESTRUCTURATION DU RASSEMBLEMENT DES FORCES POLITIQUES ET SOCIALES ACQUISES AU CHANGEMENT.

Après la disparition tragique de son leader charismatique, Docteur Etienne Tshisekediwa Mulumba, le 1er février 2017 et en vue de poursuivre efficacement et de parachever son combat pour la démocratie et l'Etat de droit, les Forces Politiques et Sociales Acquisées au Changement réunies au sein du Rassemblement ont décidé de restructurer leur plate-forme comme suit :

## 1. PRESIDENT:

- Assure la représentation du Rassemblement auprès des tiers (personnes morales et physiques, institutions publiques et privées)
- Veille au bon fonctionnement du Rassemblement et supervise l'ensemble de ses activités
- Il est le porte-parole du Rassemblement
- Il arbitre les différends entre les composantes du Rassemblement.
- Il préside un comité restreint, cadre de concertation, d'échange d'information et d'évaluation de la marche du Rassemblement. Le comité restreint comprend le Président du Rassemblement, le Président du Conseil des sages, les vice-présidents du Conseil des Sages, le Coordonateur des actions et ses adjoints ainsi que les animateurs des institutions issus du Rassemblement. Le cas échéant, le Président fait appel notamment aux chefs des composantes du Rassemblement.
- En cas d'empêchement temporaire ou d'absence, le Président désigne un intérimaire.

## 2. CONSEIL DES SAGES

- Cadre de concertation et organe d'orientation, de contrôle et de décision du Rassemblement.
- Il décide de l'adhésion des membres du Rassemblement postérieure à la signature de l'Acte d'engagements de Genval.
- Le Conseil des Sages est composé de 43 membres provenant des composantes suivant le quota ci-après :

UDPS	12
G7	8
Dynamique	8
AR	4
CAT	4
CR	2
FRONT DU PEUPLE	1
G14	1
MPP	1
Société Civile	2

Le Conseil des Sages est dirigé par un Président.  
Le Président du Conseil des Sages est assisté de 3 Vice-présidents.  
Conformément au Chapitre VI.2.2 de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016, le Président du Conseil des sages préside le Conseil National de Suivi de l'Accord et du processus électoral, CNSA.

### 3. COORDINATION DES ACTIONS

- Elle est l'organe d'exécution des décisions du Président et du Conseil des Sages du Rassemblement.
- Elle conçoit et propose au Président et au Conseil des Sages du Rassemblement les actions à mener sur le terrain et les exécute.
- La coordination comprend une Plénière et un Bureau.
- La Plénière comprend les représentants des toutes les composantes du Rassemblement suivant leur poids politique.
- Le Bureau de Coordination est composé de :
  - 1 Coordonnateur
  - 4 Coordonnateurs adjoints
  - 1 Rapporteur
  - 1 Rapporteur adjoint
  - 1 Questeur
  - 1 Questeur adjoint
- Chaque Coordonnateur Adjoint aura en charge une des Commissions permanentes ci-après :
  - Commission de Stratégie ;
  - Commission communication et marketing politique ;
  - Commission Finances et Logistique ;
  - Commission Mobilisation et déploiement.

### 4. CONSEIL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE

Il est l'organe de discipline et de règlement des conflits à la disposition du Président pour l'assister dans la bonne marche du Rassemblement.

Il prend un représentant de chaque composante du Rassemblement.

- Les détails relatifs au fonctionnement des organes ci-dessus et à l'organisation du Rassemblement seront fixés dans le Règlement intérieur à élaborer dans les plus brefs délais sous la supervision de la commission spéciale.

Fait à Kinshasa, le 27 février 2017

#### Pour les composantes

UDPS	G7	Dynamique
AR	CAT	CR
Front du peuple	G14	MPP